



**RENOUVELLEMENT DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ EN CAS DE PERTE/VOL
PERSONNE MINEURE**

Pièces à fournir aux services consulaires

- En cas de perte** : déclaration de perte de la carte nationale d'identité à établir auprès des services consulaires ou récépissé de perte délivré par le commissariat de police chinois
En cas de vol : récépissé de vol de la carte nationale d'identité délivré par le commissariat de police chinois
- Passeport sécurisé de l'enfant ou tout document d'identité comportant l'état civil et une photo de l'enfant, si disponible, ou à défaut une photocopie de la carte nationale d'identité perdue/volée
- Copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant de moins de trois mois permettant de prouver qu'il possède la nationalité française (à défaut le livret de famille) + pièce d'identité du parent qui dépose la demande
- 1 photo d'identité aux normes françaises
- 1 justificatif de domicile (certificat d'inscription au registre des Français établis hors de France, bail de location, certificat d'enregistrement au poste de police...)
- Si vous souhaitez ajouter un nom d'usage sur la carte d'identité : autorisation écrite du parent non-présent lors de la demande + copie de sa pièce d'identité

NB: les services consulaires peuvent exiger tout document complémentaire en cas de besoin (justificatif de nationalité,...)